

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 19 FÉVRIER À 19 HEURES

PUBLIE LE

22 FEV. 2008

N° 1 - 16 / 2008 : ZA ALBI-INNOPROD – ACQUISITION FONCIER PUECH

L'An Deux Mille Huit, le 19 Février 2008

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 19 Février 2008 à 19 Heures en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Laure SUDRE, Jean SICARD, Michel FRANQUES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY, Marcel COULIOU, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Michel ALBINET

Membres suppléants votants : Mesdames, Monsieur, Laurence PUJOL, Jacqueline LAPEYRE, Josette BÈS, Patrice MANGIONE, Joëlle FRANQUES

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jacques HUC, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Anne-Marie ROSÉ, Jean-Philippe ROQUES

Membres excusés :

Membres titulaires : Madame, Messieurs, Geneviève PARMENTIER, Olivier BRAULT, Louis BARRET, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Christian BONZI, Max AMIEL, Guy BORIES, Gérard POUJADE, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Michel MALATERRE-FOURÈS, Serge NEAU

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, André BAUP, Bruno CRUSEL, Josian VAYRE, Pierre GUIRAUD, Gérard FABRE, Christian MALGOUYRES, Doris HUCHEDE, Jean-Louis RAUCOULES, Patrick TRANIER, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Elisabeth LARAUD, Gérard SOULOUMIAC, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Eliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Christiane SEGURA

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 37

Votants (titulaires, suppléants votants) : 32

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 19 FÉVRIER 2008

N° 1 - 16 / 2008 : ZA ALBI-INNOPROD – ACQUISITION FONCIER PUECH

Pilote : Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Directeur Général des Services
Finances et Budget

Monsieur Michel ALBINET, rapporteur

Dans le cadre du projet Albi-InnoProd, notre collectivité a entrepris des négociations avec les riverains pour l'acquisition du foncier nécessaire à cette opération.

Monsieur PUECH René, propriétaire de la parcelle IR 89 d'une surface de 1 188 m² et située le long de la route de Fréjairolles, a manifesté son souhait de céder cette parcelle. Cette dernière, présente une forte déclivité et se trouve sur un emplacement réservé, prévu par la Ville d'Albi afin d'aménager un rond point.

Aussi, compte tenu de ces caractéristiques, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois lui a fait une proposition pour acquérir cette parcelle (IR 89), au prix de 6€/m² soit un total de 7 128 Euros.

Par courrier en date du, Monsieur PUECH René a donné son accord pour cette proposition d'acquisition.

Dans son courrier en date du 25 janvier 2008, Monsieur PUECH, a donné son accord et nous a demandé de contacter son notaire Maître CARAYON pour la rédaction de l'acte.

Je vous précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe "Zones d'Activité" de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour l'opération "Technopole"

C'est pourquoi je vous propose :

- Au vu de l'accord amiable donné par Monsieur PUECH René, d'acquérir les parcelles Section IR numéro 89 pour une surface de 1 188 m² au prix de 7.128 € hors frais d'acte.
- De désigner Maître CARAYON – 24 rue de Genève - 81000 ALBI - pour la rédaction de l'acte.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des domaines en date du 21 septembre 2007,

VU l'accord de Monsieur PUECH René en date du 25 Janvier 2008.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

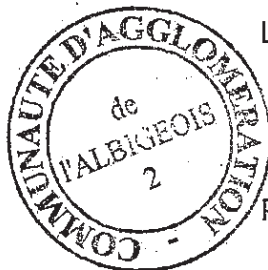
Considérant l'intérêt pour l'économie du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'acquérir à l'amiable le foncier nécessaire au Projet Technopolitain et en particulier aux aménagements de la zone d'activités Albi Innoprod.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

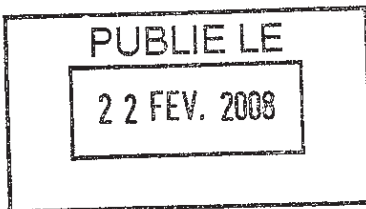
- **DECISE D'ACQUERIR** à Monsieur René PUECH, les parcelles Section IR numéro 89 pour une surface de 1 188 m² au prix de 7 128 €, non compris les frais d'acte.
- **DÉSIGNE** Maître CARAYON - 24 rue de Genève - 81000 ALBI - pour la rédaction de l'acte.
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tout acte afférent à cette opération.
- **PRÉCISE QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe "Zones d'Activité" de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois Chapitre 21 Article 2111.

Pour extrait conforme,
Fait le 19 Février 2008,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



Reçu le
21 FEV. 2008
PREFECTURE DU TARN

ACTION ÉCONOMIQUE

02 OCT. 2007

COURRIER ARRIVÉ

TRÉSOR PUBLIC

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DU TARN

18, AV CHARLES DE GAULLE
81013 ALBI CEDEX 9

7300 A

AVIS DU DOMAINE

(Valeur Vénale)

(Code du Domaine de l'Etat, art R4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)
Loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001

N° 2007/004V0521

Enquêteur : M. Dominique PREVOST

**ACQUISITION
AMIABLE**

1. *Service consultant* : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
2. *Date de la consultation* : demande du 19/07/2007 reçue le 23/07/2007
3. *Opération soumise au contrôle (objet et but)* :
Acquisition de terrains dans le cadre du projet de « ZA Technopole »
4. *Propriétaire présumé* : M et Mme PUECH René
5. *Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération* :

Commune de ALBI, intersection de la route de Teillet et du
chemin de Saint Amaranth

Parcelle non bâtie figurant à la matrice cadastrale section IR n° 89 pour
une contenance total de 1 188 m².
Il s'agit d'une parcelle de forme triangulaire ayant deux façades en
bordure de voie publique. Elle comporte quelques arbustes. Son relief
n'est pas plat.

5 a. *Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. -
Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value -
Voies et réseaux divers* :
PLU du 12 Mai 2003
Zone Aua2 destinée à l'implantation de nouvelles activités économiques
et industrielles.

6. Origine de propriété :

Ancienne (plus de 5 ans)

7. Situation locative :

Evaluation libre de location

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

Compte tenu des éléments recueillis en cours d'enquête et des termes de comparaison en possession du service, la valeur vénale de la parcelle paraît pouvoir être fixée à : onze mille cinq cents euros. (11 500 euros) avec une variation de plus ou moins 5%

11. Réalisation d'accords amiables :

/

12. Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Impôts. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A ALBI, le 21 septembre 2007

*P/Le Trésorier payeur général
L'inspecteur évaluateur,*

Dominique PREVOST